

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Nombre de membres
du Conseil Communautaire
Titulaires : 67
Membres présents : 47
· dont suppléé : 01
Membres représentés : 03
Votants : 50
Date de la convocation
18 février 2026
Secrétaire de séance :
Mme Anne-Marie PREVOST

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ MARS à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Grivesnes sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie BERTOUX Julia, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, PIOT Nicole, DEMORSY Roselyne Messieurs LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BARBIER Stéphane *suppléant de BLIN Marie-Annick*, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, HECTOR Nicolas, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

LECOINTE Jean-Noël de DURAND Pierre, MEGLINKY Philippe de COLOMBEL Aurélie, NOCHEZ Didier de MESMIN Véronique

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, BLIN Marie-Annick, COLOMBEL Aurélie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, MESMIN Véronique,
Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, GAWLIK Jérémy, LCONTE Yves-Robert, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, OLEON Jean-Jacques, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, LEROY Jean-Maurice, SZYROKI Jacky

Objet : MOBILITE – Approbation du Plan De Mobilité Simplifié et du Schéma Directeur Cyclable

Rapport de Madame Sonia DOUAY, Vice-Présidente en charge de l'Aménagement du Territoire,

Suite à la prise de compétence mobilité du 28 janvier 2021, la Communauté de Communes Avre Luce Noye est devenue autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur son territoire.

A ce titre, elle a souhaité se doter d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) et d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC), deux documents stratégiques définis par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019. Le Plan de Mobilité Simplifié vise à définir une politique globale de déplacement. Il s'intéresse à l'ensemble des modes de transport (voiture, transports en commun, vélo, marche, etc.) et propose des actions pour améliorer la mobilité des habitants, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et favoriser des modes de déplacement plus durables.

Le Plan de Mobilité Simplifié est complété par le Schéma Directeur Cyclable, outil de planification opérationnel qui se concentre exclusivement sur le développement des infrastructures et services pour favoriser l'usage du vélo sur le territoire.

Ces deux outils sont essentiels pour structurer une politique de mobilité durable et adaptée aux besoins de notre territoire à court, moyen et long terme (environ 15 ans).

L'élaboration de ces documents a été réalisée de façon concertée avec le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) et 4 autres EPCI membres du PMGA.

Suite à la réalisation d'un diagnostic commun et la déclinaison des enjeux, une stratégie de mobilité et une stratégie cyclable commune ont été définies puis déclinées pour les 5 EPCI. Ces différentes étapes et la rédaction des fiches actions des deux documents ont fait l'objet d'une réunion avec le Comité des partenaires Avre Luce Noye.

Le projet de Plan de Mobilité Simplifié a été arrêté par délibération 2025_26.06_10 Feuillet 999 du Conseil Communautaire Avre Luce Noye en date du 26 juin 2025.

Le projet arrêté a été soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées, aux Communes, ainsi qu'aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes du 28 juillet au 31 octobre 2025.

Le projet de plan, assorti des avis ainsi recueillis, a ensuite été soumis à une procédure de participation du public par voie électronique du 8 décembre 2025 au 9 janvier 2026.

Le projet a de nouveau été analysé lors d'une réunion avec le Comité des partenaires en date du 15 janvier 2026.

Vu le Code des transports, notamment ses articles L.1214-36-1 à L.1214-36-2 et R.1214-12 portant dispositions propres aux Plans de Mobilité Simplifiés ;

Vu la délibération n°11 en date du 28 janvier 2021 actant la prise de compétence Mobilité de la Communauté de Communes Avre Luce Noye, la dotant ainsi du statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité ;

Vu les observations enregistrées et intégrées dans le document suite à la consultation des personnes publiques associées, des communes, et la participation du public ;

Vu la présentation du Plan de Mobilité Simplifié et du Schéma Directeur Cyclable aux membres du Comité des partenaires de la mobilité, en date du 15 janvier 2026, émettant un avis favorable au projet – sous réserve d'intégrer plusieurs évolutions souhaitées au dossier ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (Absentions : 5 – Mrs CHARLES, DESPRET, JUBERT, BERTHE et HEYMAN)
le Conseil Communautaire :**

- Approuve le Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de communes Avre Luce Noye, tel qu'annexé,
- Approuve le Schéma Directeur Cyclable de la Communauté de communes Avre Luce Noye, tel qu'annexé,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et la Vice-présidente en charge de l'Aménagement du territoire, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 05 MARS 2026
à GRIVESNES**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 10/03/2026

Affiché le 11/03/2026



Le Président,

Alain DOVERGNE